

2015

2020

Projet Associatif de
l'UDAF du Doubs



Sommaire

Introduction et rappel historique.....	3
Quelques constats et interrogations.....	4
Affirmer l'identité de l'Institution familiale et ses valeurs communes.....	4
Développer la vie associative familiale dans le département.....	4
Revisiter et resituer la représentation familiale dans le contexte social d'aujourd'hui	5
Créer et diversifier les partenariats utiles au développement de nos actions	6
Valoriser les services existants et en créer de nouveaux pour les familles	7
Définir et mettre en œuvre une stratégie moderne de communication.....	8
Evaluer pour progresser	9

Introduction et rappel historique

Face aux défis de la reconstruction en 1945, le Gouvernement s'est trouvé confronté à l'urgence d'une politique familiale. L'ordonnance du 3 mars 1945, élargie par la loi du 11 juillet 1975, a institué l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF). L'UDAF du Doubs a été créée le 27 novembre 1945.

Ses missions sont inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles et se définissent ainsi :

- Donner des avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et de proposer des mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment de désigner ou proposer les représentants des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'état, le département et les communes.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir nous confier la charge.
- Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

L'exercice de ces missions est en constante évolution. En effet, les situations familiales changent et doivent s'adapter aux réalités politiques, économiques, sociales et culturelles.

Un premier projet associatif couvrant la période de 2009 à 2012 avait été élaboré. Il s'était limité à une analyse du champ associatif familial, à décrire les évolutions souhaitables à l'UDAF et à proposer cinq orientations sans inclure les services MJPM et DPF qui font l'objet de projets de services spécifiques.

Ces cinq orientations avaient été définies ainsi :

- Affirmer l'identité de l'institution.
- Mieux assurer la représentation familiale.
- Progresser dans les domaines de la communication.
- Développer l'institution en optimisant les moyens existants.
- Mettre en œuvre les partenariats utiles au développement de nos missions.

Une analyse a été réalisée sur les orientations proposées par les différentes instances de l'UDAF (Commission de réflexion, Bureau, Conseil d'Administration) et les actions mises en œuvre au cours de ces quatre dernières années. Le bilan a été effectué et les objectifs définis n'ont été que partiellement atteints. En conséquence, notre stratégie et certaines actions doivent être réactualisées pour améliorer leur efficacité.

Il s'agit également, dans un contexte associatif difficile et en pleine mutation, de mieux définir nos priorités, en confortant nos points forts tout en essayant de tracer quelques pistes de progrès dans les domaines le nécessitant.

Quelques constats et interrogations

L'UDAF reste en général assez mal connue du grand public même si elle est présente dans de nombreuses instances et organismes départementaux et locaux grâce notamment à l'action de ses représentants familiaux.

La reconnaissance réelle de l'institution dépend beaucoup des actions des services gérés (notamment les services de tutelle) alors que l'aspect « Union d'Associations » n'est pas assez mis en valeur. La communication est parfois insuffisante et inadaptée.

S'agissant des associations familiales adhérentes, leur diversité est une grande richesse mais aussi parfois une difficulté en ce sens que l'UDAF est parfois perçue comme un échelon supplémentaire (sauf pour les associations non affiliées à un mouvement) par rapport aux fédérations départementales.

En 2013, nous nous situons dans une deuxième étape marquée par de nombreux changements dans nos champs d'action (comment définir par exemple la famille aujourd'hui ?). Cela a conduit l'UDAF du Doubs à réexaminer les orientations à moyen terme et à présenter aujourd'hui le deuxième projet associatif qui s'inspire du précédent mais qui est tourné résolument vers l'avenir. Il propose des orientations importantes pour la période 2015/2020.

Affirmer l'identité de l'Institution familiale et ses valeurs communes

Nos valeurs s'inscrivent dans l'identité familiale, l'épanouissement des personnes dans ce cadre, l'éthique, l'équité, l'éducation et la solidarité. Au delà de ces principes généraux, l'UDAF adopte un fonctionnement démocratique et responsable grâce à l'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation et la gestion des associations familiales et de l'Union. L'UDAF est pluraliste et elle affirme son indépendance en donnant des avis en toute liberté aux pouvoirs publics. Elle a ainsi une vocation d'universalité en représentant toutes les familles quelles que soient leur composition et leurs origines.

Défendre et représenter l'ensemble des familles est une noble cause qui doit s'inscrire dans un développement le plus possible harmonieux de notre société. Soucieuse de l'intérêt général, l'action de l'UDAF se fonde sur la solidarité des familles ainsi que sur celle de leurs membres. Dans cet esprit, les responsables de l'UDAF travaillent à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble des familles.

Développer la vie associative familiale dans le département

Depuis quelques années, le nombre d'associations adhérentes diminue et le nombre de familles adhérentes stagne (107 au 31/12/2013, 102 au 31/12/2014). A ces associations adhèrent 10 978 familles. La situation est donc plutôt satisfaisante. Toutefois elle peut témoigner d'une réalité plus contrastée particulièrement dans l'engagement des associations familiales dans la vie de l'UDAF.

Il s'agit en premier lieu de renforcer l'identité commune des associations familiales adhérentes.

Les relations entre l'UDAF et les responsables d'associations familiales adhérentes doivent être plus fréquentes. Cela passe par l'amélioration du fonctionnement du réseau. Il est important de définir ensemble des objectifs et de les partager. L'UDAF doit être porteuse d'un message, définir une politique familiale et être davantage présente pour et avec les associations familiales.

Un programme de rencontres des associations familiales adhérentes devra être établi de manière à ce que, au cours des quatre prochaines années, l'UDAF ait rencontré l'ensemble des responsables des associations adhérentes. Il s'agira de recréer des liens associatifs familiaux. Préalablement, un questionnaire sera adressé à toutes les associations familiales de manière à connaître leur sentiment d'appartenance à l'UDAF et leurs éventuels besoins ou propositions.

Il convient également de susciter l'envie d'adhérer à l'UDAF et de rejoindre le réseau des associations familiales. Aux côtés des mouvements familiaux « historiques » de l'UDAF du Doubs, à but général ou spécifique, des associations familiales non fédérées qui adhèrent depuis longtemps, il y a des associations familiales (ou autres) qui n'adhèrent pas à l'institution familiale. L'UDAF doit être en capacité d'attirer et de regrouper toutes les associations familiales et particulièrement celles qui rassemblent les jeunes familles. Il conviendra donc dans un premier temps de recenser l'ensemble des associations à caractère familial, de développer des outils de communication adaptés valorisant l'institution familiale et d'organiser des rencontres de ces responsables d'associations de manière à être à leur écoute et de favoriser leur adhésion à l'UDAF.

Ouvrir l'institution familiale à de nouvelles associations est donc une nécessité également pour justifier nos prérogatives dans le domaine de la représentation familiale. Beaucoup d'associations ne répondent pas à la définition légale de l'association familiale mais elles organisent des activités pour et avec les familles. Il est important de pouvoir leur proposer des modalités d'adaptation de leurs statuts de manière à ce qu'ils soient en conformité avec le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Il faut aussi prendre en compte l'évolution de la famille dans notre société aujourd'hui. Ouvrir l'UDAF à de nouvelles associations, c'est dans un monde associatif en pleine mutation être en harmonie avec l'évolution sociale. Mais c'est avant tout grâce à notre dynamisme et à notre qualité d'accueil qu'on suscitera l'envie de rejoindre l'UDAF du Doubs.

L'UNAF nous invite depuis 2014 à réfléchir et mettre en œuvre un Plan Local de Développement Associatif aux fins de dynamiser la vie associative de notre réseau. Deux référents du développement associatif ont été désignés et une aide concrète sous forme de partage de pratiques, de méthode de travail, et de propositions d'outils pour déployer une stratégie de développement associatif local nous est apportée, ce qui ne peut qu'impulser d'autant plus les démarches en cours.

Revisiter et resituer la représentation familiale dans le contexte social d'aujourd'hui

La représentation familiale est une des 4 missions essentielles de l'UDAF. Elle s'exerce grâce à l'action quotidienne d'une centaine de représentants. C'est un enjeu très important puisque la représentation familiale donne la possibilité à l'UDAF de s'exprimer au nom de l'ensemble des familles du département du Doubs. Ce « monopole » de la représentation des familles doit être valorisé mais en même temps il oblige l'institution familiale à une certaine exigence dans le choix, la qualité de ses représentants et donc les actes de la représentation familiale.

Représenter l'ensemble des familles c'est :

- Connaître leurs réalités quotidiennes.
- Etre présent pour elles au nom de l'UDAF.
- Avoir les capacités de recueillir les avis et les attentes des familles.
- Associer aux travaux de l'UDAF les personnes et institutions s'intéressant aux questions familiales.
- S'exprimer avec compétence et respect dans le cadre de la représentation dont le représentant de l'UDAF a la charge.

Les représentations sont cependant de nature et d'importances différentes. Cette réalité implique des règles dans la désignation des représentants et dans l'exigence que l'institution peut avoir à leur égard.

Ainsi, même si les représentations deviennent plus techniques, il est fondamental qu'elles continuent d'être exercées par des administrateurs et militants bénévoles. Cela impliquera des moyens supplémentaires pour les représentants qui assument les mandats les plus importants de manière à améliorer la qualité de la représentation assumée.

Plusieurs axes peuvent être retenus :

- Une formation adaptée qui comprendrait une présentation de l'UDAF, de ses prises de position sur les grands thèmes de politique familiale ainsi que les connaissances des réalités familiales départementales grâce notamment aux résultats des enquêtes de l'Observatoire de la Famille.
- Une information régulière du représentant familial sur les évolutions et prises de position de l'UDAF et de l'UNAF.
- Un réel statut du représentant qui pourrait correspondre à celui des représentants familiaux dans les organismes de sécurité sociale. Cette reconnaissance permettrait au représentant de mieux accomplir sa mission.
- Un engagement des représentants à participer aux instances de l'UDAF (assemblée générale et commission de réflexion) et surtout à une rencontre annuelle des représentants qui permettra d'établir un bilan global et de réactualiser l'exercice de la représentation familiale.
- Une prise en compte des différents échelons territoriaux (région, département, intercommunalité...) dans le domaine de la représentation.

Créer et diversifier les partenariats utiles au développement de nos actions

Il est important pour l'UDAF de conforter mais aussi d'élargir son réseau de partenaires institutionnels mais également associatifs. Les travaux réalisés ces dernières années par l'Observatoire de la Famille montrent l'utilité et l'importance d'un travail en partenariat. Cette organisation permet de partager les connaissances, de réaliser des actions spécifiques que l'UDAF n'aurait pas pu mettre en œuvre seule et d'améliorer l'audience de l'institution familiale.

Il faut distinguer dans cette proposition les partenariats internes qui peuvent s'organiser dans le réseau (URAF, UDAF, associations familiales) et les partenaires externes : institutions mais aussi des associations départementales ou locales qui n'adhèrent pas à l'UDAF mais qui agissent sur des secteurs pouvant nous concerner.

Valoriser les services existants et en créer de nouveaux pour les familles

Le rôle de l'UDAF n'est évidemment pas de concurrencer les actions mises en place par les mouvements adhérant à l'Institution. Par exemple les secteurs de la petite enfance, le périscolaire, l'aide à domicile sont bien assumés par les mouvements adhérents. L'UDAF assume cependant des services directement pour les familles :

- Un service de renseignement juridique sur tous les aspects relatifs à la consommation. Une permanence (sur rendez-vous et téléphonique) est organisée une matinée par semaine. Ce service pourrait être développé en lien direct avec les associations demandeuses.
- Un service de renseignement pour les personnes en situation de surendettement. Cette activité fonctionne avec un responsable bénévole de l'UDAF et des militants d'une association partenaire. Il s'agit d'apporter des conseils aux personnes en situation de surendettement et de les aider à constituer des dossiers qui pourront être présentés à la commission de surendettement de la Banque de France. Ce service répond à un réel besoin.
- L'Observatoire Départemental de la Famille réalise une enquête chaque année sur une problématique familiale et les résultats sont présentés à la presse, aux élus politiques, aux partenaires et aux associations adhérentes à l'UDAF. Ce service valorise et fait connaître l'UDAF dans de nombreuses instances. Il convient sans doute d'améliorer son audience dans les médias et de diffuser la synthèse des résultats à l'ensemble des acteurs du mouvement familial et à tous les partenaires potentiels institutionnels ou associatifs.

Il est également possible et souhaitable de réfléchir à la création de nouveaux services dans des secteurs où nous sommes peu présents, où les besoins sont importants et qui ne sont pas couverts par les associations familiales adhérentes, d'autres partenaires, associations ou institutions diverses.

Dans une société qui évolue sans cesse, les droits des familles sont « dispersés » et même parfois méconnus. C'est souvent vrai pour les politiques sociales et familiales. Créer un (ou des) nouveau service permettant la connaissance de l'accès aux droits pour l'ensemble des familles sur tous les secteurs de la vie sociale et familiale que ce soit l'assurance maladie, les différentes prestations familiales, le logement, les politiques d'aides des municipalités ou du département, peut être un projet d'action nouvelle innovante. Ce document (à réaliser) sera accessible bien sûr sur internet et pourrait s'intituler « l'accès aux droits des familles du Doubs ». Un plan de réalisation sera établi et l'objectif est de publier un document dans un délai de quatre ans.

Définir et mettre en œuvre une stratégie moderne de communication

Le projet associatif précédent (2009/2012) avait présenté quatre orientations pour améliorer la communication :

- L'envoi et une diffusion régulière plus importante de la Lettre de l'UDAF.
- La réalisation du site internet à destination du grand public qui devait mettre en valeur les actions et réalisations de l'UDAF.
- Le contact direct avec les associations dans le cadre des assemblées générales de l'UDAF mais aussi des associations familiales.
- L'établissement de liens avec les médias régionaux de manière à promouvoir nos actions et prises de position.

S'agissant des trois premières orientations, les objectifs ont été atteints partiellement et des pistes de progrès et d'améliorations peuvent être proposées. Par contre, l'établissement de liens avec les médias régionaux et locaux reste un projet non réalisé donc à intégrer dans une stratégie globale de communication.

L'UDAF doit mettre en œuvre une stratégie moderne de communication. Un poste de chargée de communication a été créé en avril 2014. Une enquête de satisfaction a été diffusée auprès des associations adhérentes et a permis d'élaborer une stratégie de communication validée au Conseil d'Administration du 9 décembre 2014.

Plusieurs objectifs ont été posés :

- Contribuer au développement du sentiment d'appartenance pour créer et développer les liens, et positionner chaque acteur comme relais de la communication ascendante et descendante.
- Améliorer la visibilité et l'attractivité de l'UDAF en mettant en valeur nos services, nos commissions et l'Observatoire de la Famille, en renforçant notre légitimité en tant que représentant des familles et en proposant des documents et outils de communication attractifs et adaptés aux attentes et aux capacités.
- Donner envie de nous rejoindre en réalisant des actions et projets dynamiques qui intéressent les associations et les familles.

Des actions ont d'ores et déjà été planifiées dans le temps selon les objectifs déterminés (la refonte de la Lettre d'info, du site internet, de la charte graphique, d'une signalétique dans les locaux, la création d'une page Facebook, d'un nouvel intranet, de réunions d'informations par secteur géographique, ou encore la célébration des 70 ans de l'UDAF dans le cadre de l'Assemblée Générale et d'une Journée des Familles).

La stratégie s'échelonne sur plusieurs années et restera modulable.

Evaluer pour progresser

Ecrire un projet associatif serait insuffisant s'il s'agissait uniquement de le rédiger tous les 5 ans et d'en tirer un bilan partiel en essayant d'adapter certains fonctionnements et actions de l'Union. Pour l'évaluer de façon efficace, ce projet associatif sera décliné dans ses grandes orientations afin de rédiger un processus « Vie associative et institutionnelle » intégrant la démarche qualité de l'UDAF.

Des indicateurs comme par exemple la rencontre régulière des associations, la parution régulière d'informations, les contacts avec les médias, les élus, les partenaires et les familles, l'adhésion de nouvelles associations, la formation des administrateurs et représentants, l'organisation du CDICC et du SVP Familial pour une meilleure prise en charge des usagers, l'augmentation de la satisfaction et donc des services que nous pouvons apporter à nos associations adhérentes sont des critères d'évaluation et de progrès.

L'intérêt d'intégrer la démarche qualité pour « la vie associative et institutionnelle » est aussi de permettre l'évaluation des actions par un auditeur certifié et non pas de pratiquer une évaluation de nature interne trop subjective et parfois peu réaliste.

Voici donc présentés les axes stratégiques et orientations de l'UDAF du Doubs pour la période 2015/2020 qui pourront être mis en œuvre. La concrétisation des actions décrites repose sur la mise en place d'une organisation interne exigeante et adaptée. Elle prendra en compte :

- Une dimension géographique en essayant de faire adhérer des associations familiales dans les territoires où nous ne sommes pas présents mais aussi dans la composition du Conseil d'Administration.
- Une répartition précise des responsabilités qui nous permettront de mieux suivre les actions à conduire.

Ce projet s'inscrira donc dans l'adaptation aux territoires et dans la proximité. Il sera un projet d'ouverture, de mutualisation, de développement des relations pour un mieux être des familles que nous avons la mission de représenter.